



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU, 200, CÔTE DE LA MER LE 27 FÉVRIER 2023

Sont présent (e)s : Suzette de Rome, Silvie Côté, Christiane Pelletier, Pascale Brouillette, Véronique Béliveau et Stéphane Fraser

Sont absent (e)s : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Également présente : Line Petitclerc, directrice générale / greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire Vincent More.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Christiane Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-02-41

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

3. ENTENTE DE FINANCEMENT VISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS À L'ÉROSION ET À LA SUBMERSION CÔTIÈRE LE LONG DE LA ROUTE DU FLEUVE À L'OUEST DU QUAI NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

ATTENDU QUE le gouvernement a approuvé le Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) à titre de politique-cadre sur les changements climatiques ainsi que son Plan de mise en oeuvre 2022-2027;

ATTENDU QUE l'article 15.1 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (RLRQ, chapitre M-30.001) prévoit qu'est institué le Fonds d'électrification et de changements climatiques et que ce fonds est affecté au financement, dans le respect des principes, des orientations et des objectifs établis dans la politique-cadre sur les changements climatiques, de toute mesure visant la lutte contre les changements climatiques, notamment au moyen de l'électrification;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15.4.3 de cette loi, lorsque les activités d'un ministère permettent la mise en oeuvre de mesures pouvant être financées par le fonds conformément à l'article 15.1, le ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs peut conclure une entente avec le ministre responsable de ce ministère afin de lui permettre de porter au débit du fonds les sommes pourvoyant à ces mesures;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et le ministre ont conclu le 20 mai 2021 une entente relative à la coordination de la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE le ministre est responsable de l'action 3.1.3.3a du Plan de mise en œuvre du PEV 2030 visant à « implanter des solutions d'adaptation pour l'érosion et la submersion côtières »;

ATTENDU QU'une analyse de risques réalisée par le MSP, appuyée par les résultats de recherche de l'Université du Québec à Rimouski, a mis en lumière les risques potentiels élevés associés à l'érosion et à la submersion côtières à Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QU'une analyse des solutions possibles pour protéger le secteur le plus exposé aux aléas côtiers sera menée afin de cibler les mesures de protection à préconiser pour assurer l'intégrité des biens et la sécurité des personnes;

ATTENDU QUE la sélection de la mesure de protection la plus appropriée sera déterminée suivant les recommandations d'experts spécialisés en génie côtier qui effectueront l'analyse des solutions;

ATTENDU QU'IL y a lieu de conclure une entente avec le Ministère de la Sécurité publique, afin de préciser les modalités d'octroi et de versement de l'aide financière, pour les travaux à effectuer dans le secteur ciblé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Christiane Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-02-42

QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, pour signer l'entente de financement visant la réalisation de travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières le long de la route du Fleuve à l'Ouest du quai de Notre-Dame-du-Portage avec le ministère de la Sécurité publique.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Silvie Côté, la séance est levée à 19 h10.

Vincent More

Line Petitclerc

Maire

Directrice générale / greffière-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire
